

N° : FC76485
Date : 30/06/2023
N° client : CLT001

GCME ENVIRONNEMENT

33 Bis Rue Auguste BUISSON
92250 - LA GARENNE COLOMBES
France

TAKE A WASTE CLINIQUE DU VAL D'OR

24 RUE DE CLICHY
75009 PARIS

Réf. : COLLECTE ET INCINERATION DASRI DE JUIN 2023

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
ART011 -CIE Traitement par Incinération Déchets DASRI	3,60	530,40 €	1 912,09 €	20,00%
ART034 -GRV 770L LOCATION GRV 770L	6,00	0,00 €	0,00 €	20,00%

La créance relative à la présente facture a été cédée a ABM AMRO dans le cadre des articles L313-35 du code monétaire et financier.

Le paiement doit être effectué par cheque, traite, billet établis a l'ordre de l'ABN AMRO,39 rue anatole France 92532 LEVALLOIS Cedex. Tel 01 41 49 93 93, ou par virement au compte n° FR54 3078 8009 0020 4824 LR00 A16 NSMBFRPPXXX chez Neufilze OCB Entreprises.

Détail de la TVA				Total HT	1 912,09 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	382,42 €
Normale	1 912,09 €	20,00%	382,42 €		
				Total TTC	2 294,51 €
Règlement	Chèque				
Echéance(s)	2 294,51 € au 30/08/2023				

Le montant total s'élève à deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante et un centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).